

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABIDJAN

A la suite de la découverte, le 10 novembre 2024, de déchets médicaux déversés à l'ancienne décharge d'Akouédo village, trois personnes, à savoir les nommés OZOUKOU GRAH Arnaud, administrateur du Laboratoire central du Plateau, KOUAMÉ KOFFI Jean-Claude, coursier et technicien au Centre d'Anatomopathologie d'Abidjan à Treichville, et KASSI Modeste, maçon, ont été déférés au Parquet près le Tribunal de Première Instance d'Abidjan, ce jour, lundi 25 novembre 2024.

Une information judiciaire a été ouverte à leur encontre, avec mandat de dépôt, pour mise en danger d'autrui et abandon de déchets sanitaires à risque infectieux en dehors des espaces aménagés à cet effet. Ces faits sont prévus et punis par l'article 393 du Code pénal et l'article 126 de la loi n° 2023- 899 du 23 novembre 2023 portant Code de l'hygiène et de la salubrité.

L'information judiciaire ouverte permettra de déterminer les circonstances du déversement de ces déchets médicaux en ce lieu.

Par ailleurs, le nommé COULIBALY Yaya, auteur de la publication sur les réseaux concernant ces faits et annonçant la découverte de vingt (20), voire de deux cents (200) bébés morts à l'ancienne décharge d'Akouédo village, a été interpellé, jugé et condamné, ce jour, à six (06) mois d'emprisonnement ferme et à cinq cent mille (500 000) francs CFA d'amende, pour diffusion de fausses informations.

Fait à Abidjan, le 25 novembre 2024

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE



Koné Braman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie